

Indre-et-Loire : un couple de septuagénaires victime d'une attaque au couteau

Par M.A.

Publié hier à 14:17,

Mis à jour hier à 14:25



L'enquête a été confiée à la brigade des recherches de la gendarmerie d'Amboise. [scorcom / stock.adobe.com](https://www.scorcom.com/stock.adobe.com)

Le principal suspect, un quinquagénaire de nationalité marocaine, a été placé en garde à vue pour «tentative d'assassinat». Il devrait être présenté ce lundi 27 novembre, dans l'après-midi, au magistrat instructeur.

Samedi 25 novembre vers 15 heures, un couple de septuagénaires a été agressé au couteau dans un centre commercial en Indre-et-Loire, à Amboise, a indiqué dans un communiqué la procureure de la République de Tours Catherine Sorita-Minard, confirmant une information du JDD.

L'homme comme la femme, âgés de 78 et 73 ans, ont été atteints par plusieurs coups de couteau. L'une des victimes a été blessée «à la tête et au thorax», et l'autre «au cou et au thorax», a précisé le parquet. Tous deux sont actuellement hospitalisés à Tours.

L'enquête a été confiée à la brigade de recherche de la gendarmerie d'Amboise. L'arme, un couteau de boucher à lame lisse, a été saisie par les enquêteurs. Le suspect devrait être déféré devant un juge d'instruction ce lundi 27 novembre dans l'après-midi.

Antécédents judiciaires

L'agresseur s'est rué sur le couple alors que ce dernier était installé dans la cafétéria d'une galerie commerciale d'Amboise. L'individu a immédiatement été neutralisé par un employé de l'établissement et a été placé en garde à vue le jour même pour «tentative d'homicide volontaire». Les faits ont par la suite été requalifiés en «tentative d'assassinat». Autrement dit, le suspect aurait prémédité son geste.

Le suspect, âgé de 54 ans et de nationalité marocaine, a reconnu les faits. Mais ses motivations restent pour l'instant opaques : «*il semble s'agir d'un différend que le mis en cause aurait avec les victimes*», note la procureur, qui précise que l'auteur des faits et les victimes se connaissaient.

Le mis en cause «*aurait des antécédents psychiatriques*» ainsi que «*des antécédents judiciaires en lien avec la réglementation routière*», ajoute le parquet. Le quinquagénaire avait notamment été déféré en octobre dernier pour «*des menaces commises au préjudice de son ex-compagne*».

La rédaction vous conseille

- [«Comment peut-on mourir d'enseigner?» : le corps enseignant bouleversé par l'attaque au couteau d'Arras](#)
- [Attaque d'Arras: un concentré des failles migratoires françaises](#)
- [Attaque au couteau à Dublin : un jeune Français a aidé à désarmer l'assaillant](#)

Sujets

[Indre-et-Loire](#)[attaque au couteau](#)